

Section Médicaments

Affaire suivie par :
Mme Sylvie Marteau
Mme Béatrice Valquin

Paris le 5 juillet 2011

Monsieur Claude Bougé
Directeur Général Adjoint
LEEM
88, rue de la Faisanderie
75016 Paris

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Le comité économique des produits de santé met en œuvre des mesures de simplification de la procédure de renouvellement d'inscription des médicaments non génériques qui sont de nature à alléger la constitution des dossiers au sein des entreprises concernées et à limiter considérablement le temps de traitement et la manipulation matérielle.

Je vous communique copie de la note et des annexes décrivant ces nouvelles modalités afin que vous puissiez en informer l'ensemble de vos adhérents en leur demandant de bien vouloir appliquer ces dispositions sans délais.

Enfin, je vous précise que le comité examinera, comme il l'a toujours fait au cours des séances plénières, les demandes de renouvellement d'inscription au vu notamment des avis rendus par la commission de la transparence afin d'identifier les conséquences susceptibles d'être tirées de ces avis.

En revanche, les décisions favorables au renouvellement d'inscription se feront de manière tacite et ne donneront donc plus lieu, car ceci n'est pas absolument nécessaire, à la publication au Journal Officiel d'avis de renouvellement tacite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.



Gilles Johanet